

dans l'intimité ou dans la nature



La majorité des cendres sont déposées au Jardin du souvenir, à Fribourg.

Pour le monument, tant qu'il respecte les dimensions, les inscriptions sont libres. C'est une pratique peu courante, mais possible.

CÉRÉMONIE DANS LE JARDIN

Il arrive aussi que la famille souhaite organiser la cérémonie à domicile, dans son jardin ou dans une cour de ferme, ce qui est tout à fait possible. Cela se fait cependant assez peu, notamment en raison du matériel nécessaire par le prêtre. Comme le témoigne M. Maccariello, «j'ai assisté récemment à une cérémonie dans une propriété. Le prêtre était présent et les gens assis autour du cercueil, dans le gazon. C'était vraiment très beau».

CÉRÉMONIES LAÏQUES

Célébrante indépendante de cérémonies religieuses ou laïques depuis 2006, Isabelle Roulin, installée à Estavayer-le-Gibloux, constate que les gens ont besoin d'autre chose que ce qui est proposé par l'Eglise. Elle propose des cérémonies sur mesure aux familles (voir encadré ci-contre).

RÉPANDRE LES CENDRES OÙ ON VEUT

Une fois les cendres récupérées, la famille peut en faire ce qu'elle veut. La majorité des gens les répandent dans le Jardin du souvenir, au cimetière St-Léonard, d'autres les placent dans un colombarium ou enterrent l'urne. Plus

rares mais potentiellement en augmentation, les déversements dans la nature (10% selon les Pompes funèbres générales de Fribourg). Il ne s'agit pas dans ce cas-ci d'enterrer une urne où on veut mais de répandre les cendres, le plus souvent dans une forêt ou un cours d'eau.

Cette pratique ne fait pas l'objet d'une disposition légale en ce moment. L'action est admise à bien plaisir par le Service de l'environnement, mais n'est pas conseillée.

POUR LES PERSONNES ATHÉES

D'après le dernier rapport Religioscope, paru en 2012, près de 600 personnes sortiraient de l'Eglise chaque année, dans le canton de Fribourg. Les personnes sorties sont sensibilisées aux risques que cela comporte, notamment le fait qu'elles ne pourraient pas avoir de cérémonie funéraire à l'Eglise, même si elles ont payé leurs impôts paroissiaux toute leur vie. Une solution serait de payer la location de l'Eglise (jusqu'à 1000.- selon les Pompes funèbres générales). Les personnes athées ont dans tous les cas droit à une place dans le cimetière communal.

CÉRÉMONIES JUIVES

Dans le cas du décès d'une personne juive, la toilette se fait par les proches, les hommes pour les hommes, les femmes pour les femmes. En aucun cas, les

pompes funèbres ne peuvent toucher le corps. Elles sont uniquement autorisées à transporter le cercueil.

Le cercueil est très rudimentaire, des planches en bois brut, non poncé, en bois naturel. L'intérieur du cercueil est recouvert de copeaux de bois. La cérémonie a toujours lieu au cimetière israélite de St-Léonard et est ouverte à tous. Des prières en hébreu sont prononcées pendant le transport du cercueil du corbillard jusqu'à la tombe. Les prières se poursuivent tant que les gens recouvrent le cercueil de terre.

POUR LES MUSULMANS

Lors d'un décès dans la communauté musulmane, la famille contacte l'association musulmane de Fribourg pour prier le défunt et organiser les funérailles. La gestion du deuil se fait en collaboration avec les pompes funèbres, qui se chargent, quant à elles, du transport du corps. Ce sont les membres de l'association qui vont se charger de la toilette du défunt, les hommes pour les hommes et les femmes pour les femmes, le même jour que l'enterrement.

Le corps est ensuite déposé dans le cercueil sans vêtements, mais enveloppé d'un linceul blanc. Il peut également être parfumé. Aucun objet n'est déposé dans le cercueil avec le défunt. La cérémonie peut avoir lieu à la mosquée ou directement au cimetière. Elle est ouverte à tous et se déroule en principe sans musique ni chant. L'imam procède à des ablutions pour le défunt et à des prières. La cérémonie dure environ 5 minutes, parfois plus si la famille ou des proches souhaitent intervenir. Pour l'enterrement, alors que l'islam préconise un délai de 24 heures, le délai de 48 heures est respecté. Il est recommandé d'enterrer le corps avec la tête orientée vers la Mecque.

Alternative écologique à la crémation: la résomation

Nouvelle technique funéraire, la résomation ou hydrolyse alcaline est non polluante.

La résomation existe déjà aux Etats-Unis et au Canada. Cette technique funéraire consiste à placer le défunt dans un caisson d'aluminium, rempli d'une substance chimique. Chauffé à 160 degrés, le corps est dégradé après 2 ou 3 heures en substances solubles dans l'eau, non polluantes et assimilables par les plantes lorsqu'elles sont réintroduites dans la nature. Les parties métalliques, telles que prothèses ou pacemaker sont triées et le squelette, réduit à une poudre blanche de phos-

phate de calcium est remis à la famille dans une urne.

La résomation constituerait une alternative verte à la crémation puisqu'avec cette technique, le corps est réduit en cendres sans rejeter autant de CO₂, de mercure ou d'autres métaux nocifs. Le résomateur ne génère par ailleurs aucune fumée, ni gaz toxique et consomme moins d'énergie.

Interrogé à ce sujet, Jean-Pierre Rossier, des Pompes funèbres Murith admet en avoir entendu parler mais «il s'agit d'une technique très peu connue en Europe. Ce n'est pas prévu pour tout de suite par chez nous».

Un carré musulman avait été demandé aux autorités communales de Fribourg, mais la demande a été rejetée. En ce moment, aucune demande n'a été redéposée par l'association musulmane de Fribourg.

PERSONNES SEULES

Dans le cas d'un décès d'une personne sans parenté, le corps peut être réclamé dans les 5 jours par des proches ou la communauté. Ce sont alors en principe eux qui prennent en charge les frais des funérailles.

Si personne n'a demandé le corps, le pathologue de l'hôpital cantonal se met en relation avec la justice de paix qui lance des recherches de parenté. Si ces recherches n'aboutissent pas, les

pompes funèbres de garde sont mandatées pour organiser une cérémonie prise en charge par la Ville de Fribourg. La commission sociale du service social concerné va décider, au cas par cas, de sa participation financière qui s'élève à 2000.- environ.

SE PRENDRE LE TEMPS

Une chose à laquelle les familles devraient être particulièrement attentives? Au fait «qu'elles ont le temps», témoigne Christophe Maccariello. «Bien sûr, le délai est court, mais la famille a le temps de réfléchir, de discuter. Il n'est pas nécessaire d'appeler immédiatement les pompes funèbres. Ils peuvent attendre quelques heures, le temps de choisir les habits, de se recueillir», poursuit-il.

Un hommage funéraire sur mesure

Catholique, secrétaire paroissiale et chanteuse au chœur mixte de la paroisse d'Estavayer-le-Gibloux, Isabelle Roulin est également célébrante indépendante de cérémonies funéraires. Elle concocte pour les familles en deuil une cérémonie personnalisée, laïque ou religieuse dans le lieu qu'elles ont choisi. Son crédo? Être à l'écoute des gens et transmettre un hommage aussi fidèle que possible de ce que le défunt a été de son vivant. Une activité que cette dynamique mère de famille souhaite complémentaire aux services proposés par les églises.

Comment vous est venue l'idée de proposer ce service?

Je suis consciente depuis longtemps que l'Eglise n'est peut-être plus aussi proche des gens qu'elle devrait l'être, qu'elle ne remplit pas complètement sa mission d'être à leur service. J'essaie d'apporter quelque chose de différent, je pense que cela répond à un besoin.

Les gens sont-ils alors déçus par l'Eglise?

Pas forcément. Mais ils ne comprennent plus certains rituels, et peinent à adhérer au langage de l'Eglise. De plus en plus de personnes aspirent à davantage d'authenticité. A l'inverse,

d'autres sont plus confortables dans une célébration plus neutre et moins émotionnelle.

En quoi consiste votre activité?

J'écoute les familles me parler du défunt. A partir de ce qu'elles me disent, je m'efforce de transmettre qui était vraiment la personne en relevant ses qualités mais aussi ses travers. Ça peut être religieux ou pas du tout. Dans la majorité des cas, la cérémonie se déroule à la chapelle de Chantemerle, à Granges-Paccot.

Quelles démarches avez-vous entreprises pour démarrer cette activité?

J'ai contacté toutes les entreprises de pompes funèbres du canton et plusieurs mandats m'ont été confiés.

Rencontrez-vous des difficultés pour célébrer dans une église?

Je n'ai célébré que 2 cérémonies dans une église. Pour l'une d'elles, le prêtre était présent et a participé. L'accès aux églises est encore difficile, mais comme j'ai suivi une formation cantonale pour pouvoir célébrer des funérailles, ça devrait être facilité par la suite.

En quoi vous différenciez-vous des



Alain Wecht

Je m'efforce de transmettre qui était vraiment la personne.»

Isabelle Roulin

autres personnes qui ont suivi cette formation?

C'est un cursus de 5 journées et de plusieurs stages qui forment des bénévoles. Ces personnes auront un rôle lors de la cérémonie, mais ne sont pas aussi impliquées que je peux l'être. Une célébration de deuil me demande environ 13 heures de travail, y compris les entretiens avec la famille, la rédaction de l'hommage, la recherche de musiques (souvent

proposées par la famille) et les textes liturgiques ou philosophiques selon la croyance. C'est un travail conséquent et délicat pour lequel je demande un forfait de 600.-

Un beau souvenir?

J'ai eu le cas d'un monsieur colombo-phile. La famille avait amené ses pigeons. Pour le rituel d'adieu, comme il était boulanger et aimait la forêt, les gens déposaient des épis de blé sur son cercueil et des pives, ainsi que les plumes de ses oiseaux. Et au moment du départ du corbillard, à l'extérieur, la petite-fille de ce monsieur a ouvert la cage et laissé les oiseaux s'envoler. C'était très émouvant et symbolique.

«Je veux Il est libre Max comme musique»

Témoignages de quelques personnes sur leurs souhaits de funérailles.

«J'ai déjà tout préparé. L'avis mortuaire est fait et j'ai choisi mon cercueil. J'imagine une cérémonie à l'église avec beaucoup de monde et pour l'instant, je souhaite être enterré. Comme musique, je veux «Il est libre Max» pour la communion, c'est une musique qui reflète bien ma vie et «Requiem pour un fou» de Johnny Hallyday et Lara Fabian pour les honneurs.»

Christophe Maccariello, directeur Pompes funèbres générales de Fribourg

«Pour moi-même, je souhaiterais être inhumé, c'est plus écolo. J'aimerais de la musique entraînante, que ça soit très vivant, même si les gens pleurent. Je ne souhaite pas forcément un curé, j'ai des amis qui me connaissent très bien qui pourraient prendre la parole. Pour le lieu, dans une église, car je trouve que c'est un endroit qui va bien, même pour quelqu'un d'athée. C'est un lieu adé-

quat, qui respire le sacré et le beau, des émotions fortes. Ensuite, pas forcément de décoration spéciale, mais une cérémonie ouverte à tous et un cercueil très simple, 6 planches en bois.»

Isabelle Roulin, célébrante indépendante

«Pour moi-même, je souhaiterais une cérémonie selon mes convictions, pas dans l'intimité, car je ne voudrais pas avoir l'impression de me cacher.»

Mehdi Ruffieux, Pompes funèbres Ruffieux

«Je souhaite être enterré et que la cérémonie soit traditionnelle. J'aimerais une musique moderne, comme Morisod ou Mylène Farmer, mais le choix n'est pas encore définitif. En tout cas, je ne veux pas qu'on me mette une cravate.»

Eric Conus, directeur Pompes funèbres Conus